

CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, CRISE DU BUDGET DE L'ÉTAT : POUR UN RETOURNEMENT DE PERSPECTIVE

Jean Pierre Mbenda

La crise sanitaire du Covid-19 intervient dans un contexte de crise des finances de l'État au Cameroun. Crise budgétaire ou crise de financement de l'État, les pouvoirs publics n'arrivent à boucler le budget que par des coupes puis, des réallocations budgétaires (budget 2019 et collectif budgétaire envisagé en 2020). C'est dire que les problèmes d'ajustement budgétaire, que le programme d'ajustement structurel (PAS), sanctionné par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), étaient censés résoudre demeurent persistants. Avec la fermeture des frontières et le ralentissement des échanges internationaux et internes pour cause de pandémie du coronavirus, la situation de nos finances publiques déjà très vulnérable s'est davantage aggravée. Cette crise a peut-être alors le mérite de relancer avec une nouvelle acuité les réflexions sur les insuffisances du cadre budgétaire et l'efficacité de la politique budgétaire. Car ne pas réformer l'État aujourd'hui, c'est le condamner d'avance lorsqu'il n'y aura plus de financements disponibles (Siné, 2006). Et on le voit bien, ce sont les problèmes structurels du passé qui réapparaissent aujourd'hui (contrainte budgétaire forte, risque d'endettement élevé, absence de maîtrise des dépenses de l'État). A court terme, il faut sortir de la crise, et à moyen terme, s'assurer de la maîtrise des finances publiques en essayant d'inverser la trajectoire. Car après la crise de la Covid-19, on ne fera pas table rase du passé budgétaire, et les finances publiques ne se redresseront pas toutes seules, comme par enchantement.

Notre propos est une invitation à une réflexion sur « une possible recomposition de budget de l'État et une remise en cohérence de la politique budgétaire » (Séguin, 1994, p.14). Il procède préalablement à un bref résumé de quelques évolutions négatives du budget de l'État,

Un budget surcontraint

Du fait de l'ouverture et de l'extraversion du Cameroun à l'économie mondiale, deux éléments principaux alimentent la contrainte extérieure de son budget ; le déséquilibre de la balance

commerciale et l'épuisement des réserves. La crise du coronavirus aggrave plutôt la situation, mais on ne s'attardera pas dessus.

À l'intérieur du pays, l'accumulation des déficits, avec pour conséquence des stocks d'arriérés de paiements importants, rend l'activité budgétaire très difficile. Selon l'agence de notation américaine Standar's and Poors, le déficit public « devrait se contracter à 4,3% du PIB en moyenne » sur la période 2017-2020. Il a culminé à 6,9% du PIB au terme de l'année 2016. Ces perspectives s'étant appuyées sur les anticipations de nouveaux impôts et l'augmentation du prix du pétrole, on voit bien qu'avec la pandémie du corona virus, un déficit additionnel va se greffer à l'exercice 2020, les recettes fiscales et pétrolières diminuant et les dépenses affectées à la lutte contre le coronavirus augmentant.

En outre, les dépenses urgentes liées à la sécurité intérieure (Boko Haram à l'Extrême-Nord, troubles sécuritaires à l'Est du pays et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) n'ont cessé d'augmenter. Par ailleurs, la nouvelle contrainte du financement de la décentralisation nécessite d'énormes ressources financières et budgétaires. La lutte contre la Covid-19 qui induit des redéploiements budgétaires exerce une pression supplémentaire sur les dépenses du budget de l'État ; cette pression inattendue se superpose elle-même à la contrainte de mise en place de la couverture santé universelle qui devait nécessiter la remise à niveau des infrastructures sanitaires et de plateaux techniques.

La question préoccupante de l'endettement extérieur

Compte tenu de la faiblesse des réserves budgétaires et de la réduction des marges de manœuvre budgétaire, l'État pourrait n'avoir d'autre choix que de recourir à l'endettement pour financer ses déficits (structurel ou volontaire, conjoncturel et additionnel). Le service de la dette qui représente 20,4% de rigidité budgétaire dans le budget de l'exercice 2020, est de 1011,9 milliards, soit 472,2 milliards de dette extérieure et 539,7 milliards de dette intérieure. Le remboursement semble déjà hypothéqué cette année au regard de la crise du coronavirus, alors même qu'avant la crise les pouvoirs publics éprouvaient déjà des difficultés à l'honorer.

À la fin de l'année 2019, le Fond Monétaire International (FMI) présentait déjà le Cameroun comme un pays à risque d'endettement élevé avec un encours de la dette publique et à garantie publique du Cameroun estimé à 8424 milliards de FCFA et représentant 37,3% du

PIB. Ce taux paraît maîtrisé, rapporté au taux en vigueur de la zone CEMAC (70%). Mais sa dynamique remet en question sa viabilité et notamment les taux d'intérêt, les profits d'endettement en diminution surtout qu'ils sont alloués aux dépenses non productives (et n'est pas utilisé au mieux), aux dépenses de fonctionnement ou à rembourser la dette, la qualité de prêts (non concessionnels), le ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires, celles-ci devant diminuer pour cause de coronavirus. Annuler la dette ? C'était le cas avant l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Malheureusement, la spirale sans fin des déficits et endettements a recommencé. Le moratoire d'un an proposé par le G20 pour 230 milliards, dont 60 milliards pour la France, n'est qu'un report de remboursement. Même l'appui budgétaire du FMI qui rentre dans le cadre de la facilité du crédit rapide (FRC), bien qu'à taux zéro sur dix ans, est une augmentation de l'endettement reporté aux générations futures. Il est à noter que l'endettement ne saurait être un gouffre sans fond.

La faible maîtrise des dépenses de l'État

Le budget de l'État qui comporte d'importantes rigidités (dépenses de personnel, service de la dette) semble de moins en moins maîtrisé. L'opération de comptage physique du personnel de l'État (COPPE), si elle a relevé à mi-parcours des économies budgétaires de plus de 30 milliards au cours de l'exercice budgétaire 2019 (source MINFI) ne fournit en l'état aucune garantie d'économie réelle. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont du mal à les prendre en compte dans le budget de l'exercice 2020. Le pilotage de nos finances publiques semble éclaté entre plusieurs administrations (investissements publics, fonds routier, gestion de la dette, gestion des interventions directes, Direction Générale du Budget, Direction Générale des Impôts) ; il ne s'en dégage pas une stratégie budgétaire d'ensemble et coordonnée.

Les scandales de la mauvaise utilisation de l'argent public et de détournements divers avérés ou relayés dans l'univers politico médiatique grèvent d'avantage le trésor public. Les projets d'investissement piétinent en raison de la faiblesse des mécanismes de pluri annualité budgétaire et de leur faible maturation.

C'est à ce tableau actuel de nos finances publiques que vient se superposer la crise sanitaire du Covid-19 et pour laquelle les solutions endogènes peuvent être envisagées.

Pour un retournement de perspective

Face à ces bouleversements, on ne peut continuer dans le même cadre budgétaire, tout autant qu'on ne peut rester sous ajustement budgétaire pendant longtemps (environ (30) trente ans). La conséquence ne peut qu'être des annonces non financées (constructions des stades, des autoroutes, réalisation de grands projets...). C'est cette perspective qu'il faut inverser. Et des pistes sont souvent évoquées pèle mèle sans qu'elles soient suffisamment examinées :

- la réduction du nombre de ministères ;
- le budget d'ajustement technique »qui consiste en un recensement exhaustif de tous les engagements de l'État et à partir de là fixer le rythme d'évolution de la dépense publique ;
- réduire les dépenses de l'État, surtout celles discrétionnaires ;
- le rééquilibrage des pouvoirs constitutionnels en matière budgétaire et financière entre le pouvoir exécutif, le parlement et le juge financier, les deux derniers devant jouer le rôle de contrôle et d'évaluation ;
- continuer à perfectionner le système fiscal, contrôler les niches fiscales tout en évitant les exonérations fiscales discrétionnaires et le jeu des transferts avec les firmes multinationales ;
- envisager un impôt sur la fortune (ISF) par souci d'équité fiscale pour tenir compte de la capacité de contribution de chacun.

La Covid-19 intervient au moment où l'endettement de l'État avoisine déjà le seuil critique de 40% du PIB (37,3% en décembre 2019, l'objectif communautaire de la CEMAC étant de 70%). Les budgets des Ministères ont subi d'énormes coupes pour être redéployés au Ministère de la Santé Publique en vue de la lutte contre la pandémie, rendant ainsi difficile le bouclage du budget de l'exercice 2020. Ces ajustements douloureux causés par la Covid-19 sont une opportunité d'amélioration voir de changement de nos règles de jeu budgétaire. La variable d'ajustement budgétaire par l'endettement extérieur ne peut contribuer de façon durable au redressement de nos finances publiques. Pour desserrer la contrainte extérieure qu'est l'endettement, on peut raisonnablement envisager des instruments de financements alternatifs, souverains et endogènes : la mise en place effective de la Caisse des Dépôts et Consignations et éventuellement la création des Fonds Souverains :

- la mise en place effective de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) : créée par la loi n° 2008-03 du 14 avril 2008. Chargée de recueillir et gérer les avoirs publics et privés, elle pourrait constituer un puissant instrument financier pouvant couvrir une partie des besoins de financement du pays. Reste simplement à mieux structurer cette CDEC en insistant sur la question de gouvernance.
- la création des Fonds Souverains : ce sont des fonds d'investissement détenus par l'État. Leur création peut revêtir une double dimension, politique parce qu'ils vont représenter l'État et ses intérêts économiques, financier aussi parce qu'ils vont assurer une partie des besoins de financement du pays. Ils seront alimentés par des excédents de l'activité économique, l'excédent de liquidité du pays (exportation du pétrole, du gaz, métaux précieux, excédents budgétaires).

Ces deux instruments peuvent constituer des leviers du marché domestique de financements budgétaires, la CDEC pouvant se muer en fond souverain si elle est mieux structurée et organisée.

En définitive, la crise de la Covid-19 offre une occasion historique d'inverser la trajectoire des finances publiques et de les assainir durablement. Mais la fin de la crise sanitaire ne ramènera pas toute seule la chose dans l'ordre, car l'absence de maîtrise du déficit « structurel », l'absence de maîtrise des dépenses de l'État, l'augmentation de l'endettement extérieur existait déjà avant le corona virus. C'est de la volonté politique, de l'importance du choix des instruments budgétaires et fiscaux que dépendra le redressement de nos finances publiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Joxe, P., Seguin, P., Poinot, M.-H., Cluzel, J., et Gisserot, H. (1994). *La politique budgétaire. Revue française de finances publiques*, 46.
- Siné, A. (2006). *L'ordre budgétaire. L'économie politique des dépenses de l'État*: Economica.

GESTION DE LA COVID-19 ET CADRE D'ACTION DE SENDAI : QUELLES LEÇONS

Deflorine Grâce Manga Essama

La crise sanitaire qui frappe le monde entier en ce moment, connue sous l'appellation de nouveau Coronavirus 2019 (Covid-19)¹ a des conséquences dramatiques sur le plan humain, économique, social, géopolitique et culturel. Depuis les premiers cas relevés à Wuhan en Chine en décembre 2019 jusqu'à la date du 16 mai 2020, il a été recensé 4,6 millions de cas d'infection officiellement confirmés, et 311 798 personnes décédées pour 195 pays affectés (Le Monde, 2020). Parmi ces cas, au moins 1 197 100 sont aujourd'hui considérés comme guéris. Ces chiffres, assez révélateurs de la propagation et de la sévérité de la maladie ont conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à déclarer la Covid-19, urgence sanitaire publique internationale dès le 30 janvier 2020, et un peu plus tard, le 11 mars 2020, pandémie.

En conséquence, la pandémie du Coronavirus constitue une catastrophe sanitaire² sans précédent à laquelle les États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la société civile ainsi que les communautés affectées doivent faire face. Ces actions s'implémentent dans un processus préalablement défini appelé Cadre d'Action de Sendai adopté en 2015. Aussi, la gestion de cette pandémie offre l'opportunité de faire une première évaluation, 5 ans après, des engagements pris par la communauté internationale pour la mise en œuvre de la politique de réduction de risques de catastrophe, au niveau des échelles, mondiale, régionale, nationale et locale.

Nous nous proposons, après une présentation préalable du Cadre d'Action de Sendai, d'analyser la gestion de la Covid-19 en rapport

1. La Covid-19 est un virus qui appartient à la grande famille des coronavirus (CoV). Les symptômes varient du simple rhume à des maladies plus graves tels que le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Il est dit nouveau car il provient d'une souche de coronavirus qui n'avait pas encore été identifiée chez l'homme. C'est un virus qui se transmet de l'animal à l'homme.

2. Une catastrophe sanitaire désigne tout événement entraînant une crise majeure pendant laquelle, par définition, la réponse sanitaire en place n'est plus suffisante pour prendre en charge l'afflux de victimes. Cette situation entraîne inexorablement une désorganisation du système de soin habituel et se distingue à la fois par le nombre de victimes et par le délai réduit de leur apparition

avec ce Cadre d'Action, pour en déterminer les leçons afin d'en tirer les perspectives.

Qu'est-ce que le Cadre d'Action de Sendai ?

Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été adopté lors de la troisième Conférence mondiale de l'ONU tenue à Sendai au Japon, du 14 au 18 mars 2015 (UNISDR, 2015). Il est le résultat de consultations lancées en mars 2012 et de négociations intergouvernementales menées de juillet 2014 à mars 2015 sur demande de l'Assemblée générale de l'ONU et avec l'appui du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR). Ce Cadre succède au Cadre d'action de Hyogo (CAH) intitulé « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes » qui couvrait la décennie 2005-2015. Le CAS est conçu pour donner un élan au travail mondial d'application du Cadre international d'action pour la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles de 1989, des « Stratégie et plan de Yokohama pour un monde plus sûr : directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets » de 1994, et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de 1999. Les résultats escomptés au terme de la périodicité de 15 ans sont la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays.

Ce cadre définit quatre actions prioritaires :

- comprendre les risques de catastrophe ;
- renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ;
- investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.
- renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Quels enseignements tirer de la gestion du Covid-19 en rapport avec la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai ?

Contrairement au Cadre d'action de Hyogo, le Cadre d'Action de Sendai met l'accent sur la santé. En effet, il contient plus de 30 références explicites à la santé telles que, la mise en œuvre d'une approche englobant l'ensemble des risques, y compris ceux en rapport avec les épidémies et les pandémies, le Règlement sanitaire international (2005)³ et la réadaptation aux activités de relèvement post-catastrophes (Aitsi-Selmi et Murray, 2015). C'est à ce titre que le cadre d'Action de Sendai paraît un cadre pertinent à la lumière duquel doit être analysé la pandémie actuelle. Que pouvons-nous donc retenir de la riposte à la pandémie actuelle. De façon systémique, nous avons identifié trois leçons.

Premier enseignement : tendance à l'aggravation de l'impact des catastrophes.

Quatre objectifs visés par le CAS se rapportent à la diminution de l'effet des catastrophes : mortalité, personnes affectées, pertes économiques, dommages sur les infrastructures critiques.

Au plan humain, la pandémie du Coronavirus est un véritable drame à l'échelle planétaire. En effet, le nombre de cas confirmés ainsi que le nombre de décédés n'a cessé de croître de façon exponentielle⁴. De plus, la Covid-19 touche plusieurs segments de la société en provoquant une aggravation des inégalités. Ces conséquences néfastes sont amplifiées pour les groupes vulnérables notamment les personnes âgées, les femmes (Growthcarolina et Sánchez-Páramo, 2020), les jeunes, les travailleurs non protégés, les travailleurs migrants (OCHA, 2020), etc. Indubitablement, l'objectif de réduction du taux de mortalité ainsi que du nombre des personnes affectées est loin d'être atteint.

Au plan économique, la Coronavirus est une menace pour l'économie mondiale. Selon le Bureau internationale du travail, l'incidence de cette crise se traduit par une hausse substantielle du chômage et du sous-emploi mondial (OIT, 2020). Le continent africain enregistre à date, le moins de cas positifs de la Covid 19 recensés dans le monde, mais sa croissance économique devrait énormément

3. Le Règlement sanitaire international (2005), ou RSI (2005) est un instrument juridique international qui a force obligatoire pour 196 pays dans le monde, dont tous les États Membres de l'OMS. Il a pour but d'aider la communauté internationale à prévenir les risques graves pour la santé publique, susceptibles de se propager au-delà des frontières et de constituer une menace dans le monde entier et à y riposter

4. Voir les chiffres mentionnés par le Monde

chuter, soit de 3,5% à 1,8% (Yuquph Kitenge, 2020). Dans le même sillage, il devra gérer une dette insoutenable du fait de l'augmentation des dépenses sanitaires estimées à 10,6 milliards de dollars (Yuquph Kitenge, 2020). Ces effets néfastes pourraient s'accroître encore pour des pays comme le Cameroun, fortement dépendant du commerce international et de son partenariat avec des pays très affectés : Chine et partenaires européens (Andrianarison et Ehowe Nguem, 2020).

Deuxième enseignement : l'échec des cadres de solidarité internationale et des systèmes de coopération

Malgré les nombreux appels à la solidarité internationale⁵ pour faire face à la crise mondiale du Coronavirus, force est de constater que la gestion de la Covid-19 a mis en exergue l'effritement des cadres normaux de coopération. Trois faits majeurs permettent de démontrer cette réalité :

D'abord, la peur de la propagation de la maladie et la volonté de protéger leur population ont conduit la majorité des États à un mouvement de repli national⁶. En effet, la plupart a opté pour des mesures de confinement. Cette politique a eu pour conséquence, notamment dans le domaine migratoire, le retour aux politiques protectionnistes.

Ensuite, les cadres multilatéraux, l'ONU, l'Union Européenne ou l'Union Africaine, chantres de la coopération internationale n'ont pas su être à la hauteur des attentes importantes notamment, financières qu'exigeait la gestion de cette crise afin de soutenir les États les plus vulnérables ou durement affectés. Il est, en effet, très surprenant de constater que le Conseil de Sécurité des Nations-Unies n'a pris jusque-là aucune résolution sur la Covid-19 (Borrell, 2020). Ce cadre stratégique a montré encore une fois ses limites car paralysé par la lutte de leadership entre la Chine et les États Unis. C'est également un échec au niveau du G7.

Enfin, il y'a lieu de relever l'absence d'un fonds budgétaire de financement de la crise à l'échelle mondiale. Ces faits viennent remettre en cause l'objectif visé par le cadre d'action de Sendai, de renforcer la coopération internationale dans le cadre de la politique de Réduction des risques de catastrophes

5. Le 25 mars 2020, l'ONU a lancé un appel de fonds pour la mise en place d'un plan de réponse humanitaire mondial. OCHA

6. L'Europe et le covid (lv 142), 12 mai 2020, consulte le 15 mai 2020

Troisième enseignement : la faiblesse des dispositifs nationaux de réponse aux catastrophes sanitaires

Le cinquième objectif du cadre d'Action de Sendai porte sur la gouvernance nationale. Il vise l'augmentation du nombre de pays doté d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes. Autrement dit, tous les pays doivent mettre un accent sur le renforcement ou le développement de leur capacité nationale en termes de prévention et de réponse aux catastrophes. Son implémentation dans le cadre de la santé publique par l'OMS⁷ vise entre autres :

- l'amélioration de la résilience des systèmes de santé nationaux par la formation et le renforcement des capacités ;
- le renforcement de la coopération entre les autorités de santé et les autres parties prenantes afin d'améliorer les capacités nationales en matière de gestion des risques de catastrophe du point de vue de la santé.

Au regard de ces objectifs, la gestion de la Covid-19 a permis de constater de nombreuses défaillances des systèmes sanitaires nationaux indépendamment du niveau de développement des pays affectés. C'est le cas des difficultés d'approvisionnement en masques et en matériels de protection pour les personnels soignants constatées aussi bien en France, en Italie, aux États-Unis qu'en Afrique. De même, les infrastructures hospitalières ont très vite été dépassées par les besoins notamment les unités d'accueil de soin intensif. Ceci a été à l'origine d'un certains nombres de dérives⁸.

Par ailleurs, l'insuffisance des investissements dans le domaine de la connaissance des risques sanitaires a été fortement ressentie lors de cette crise. En effet, une meilleure gestion des risques de catastrophes repose sur la capacité des États à disposer des connaissances viables sur les menaces éventuelles auxquelles le pays est exposé et la prise de mesures anticipées.

Au terme de notre réflexion, il ressort que la crise de la Covid-19 est une catastrophe sanitaire qui s'inscrit dans le cadre d'Action de Sendai. Toutefois, la gestion de la pandémie fait apparaître une remise en cause des principes fondamentaux de ce cadre. À ce titre, trois principaux écarts entre les plans de riposte et cet instrument ont été

7. OMS

8. En France, faute d'unité respiratoire suffisante pour accueillir tous les cas positifs grave de Covid-19, les médecins ont été contraints de faire des choix entre les malades selon des critères parfois en contradiction avec la déontologie médicale et le sens éthique (âge).

relevés : l'aggravation de l'impact de la catastrophe, le relâchement des cadres de coopération et la faiblesse des dispositifs nationaux de santé. Au regard de ces enseignements, il serait nécessaire qu'un certain nombre d'ajustements soient fait en vue d'une optimisation du cadre d'Action Sendai. Il s'agit prioritairement de faire un plaidoyer pour renforcer le caractère coercitif du Cadre d'action de Sendai. Un accent particulier devrait aussi être mis sur le renforcement des appareils nationaux de réponse aux catastrophes, notamment la formation du personnel sanitaire, le développement de nouvelles infrastructures hospitalières ainsi que la mise à jour et aux normes des anciennes structures. Enfin, la mutualisation des moyens demeure, dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes, un gage de réussite des investissements dans ce domaine.

Références bibliographiques

- Aitsi-Selmi, A., et Murray, V. (2015). *Le Cadre de Sendai : réduire des risques de catastrophe sous l'angle de la santé*. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 93, 362.
- Andrianarison, F., et Ehowe Nguem, b. (2020). Effets socioéconomiques potentiels de la Covid-19 au Cameroun : une évaluation sommaire *Note PNUD*. Yaoundé : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- Borrell, J. (2020). *Covid-19 : le monde d'après est déjà là... Politique étrangère*, 1-13.
- Growncarolina, C., et Sánchez-Páramo. (2020). Femmes et hommes ne sont pas égaux face au coronavirus disponible sur <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/femmes-et-hommes-ne-sont-pas-egaux-face-au-coronavirus-Covid-19>, consulté le 16 mai 2020.
- Le Monde. (2020). Coronavirus et pandémie du Covid-19 : suivre les chiffres de la pandémie *donnée du 16 mai 2020, disponible sur <https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/05/17/coronavirus-dans-le-monde>*, consulté le 15 mai 2020.
- OCHA. (2020). Plan de réponse humanitaire global Covid-19 *Appel coordonné par les Nations Unies avril-décembre 2020* Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires.

- OIT. (2020). Observatoire de l'OIT: la Covid-19 et le monde du travail *Troisième édition Estimations actualisées et analyses, disponible sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743155.pdf consulté le 16 mai 2020*: Organisation Internationale du Travail.
- OMS. (2005). Règlement sanitaire international. Genève : Organisation Mondiale de la Santé.
- UNISDR, U. (2015). *Sendai framework for disaster risk reduction 2015-2030*. Paper presented at the Proceedings of the 3rd United Nations World Conference on DRR, Sendai, Japan.
- Yuquph Kitenge, S. (2020). Mondialisation et Covid-19 : quel est l'impact sur l'économie africaine *AfriqueRenouveau, un.org / africarenouveau/fr*, mis en ligne le 15 avril 2020, consulté le 14 mai 2020.

CONTRIBUTEURS

Abba Bilguissou

Chargée de Cours à l'Université de Yaoundé II au Cameroun et docteur en Sciences de Gestion option marketing Bilguissou Abba est membre du RéSFUGE (Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et Économie) de la FSEG de l'Université de Yaoundé II. Elle est membre du CRED (Centre de Recherche en Economie et Développement) de l'ESP (Ecole Supérieure Polytechnique) de l'UCAD (Université Cheikh Anta Diop) de Dakar. Ses travaux portent principalement sur le secteur informel et les pratiques du marketing. Elle développe aussi un intérêt particulier pour la méthodologie de la « Grounded Theory » ou « Méthodologie de la Théorisation Ancrée ».

Altante Désirée Biboum

Maître de Conférences à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée (FSEGA) de l'Université de Douala au Cameroun, agrégée des universités en Sciences de Gestion, Altante Désirée Biboum est chef de Département de Marketing et Organisations. Elle est membre fondatrice du Centre d'Études et de Recherche Africaines en Management et Entrepreneuriat (CERAME) et coordinatrice du Laboratoire d'Économie et Management Appliqué (LEMA)-Université de Douala. Altante Désirée Biboum est auteure de nombreuses productions scientifiques (chapitres d'ouvrages, articles et communications) publiées dans des revues nationales et internationales. Ses champs de recherche sont: le marketing, l'entrepreneuriat et la stratégie. Elle est experte constituée du CAMES et experte en management et Organisation des entreprises agréée auprès du Centre International de Commerce (ITC). Elle est vice-présidente du conseil d'administration de l'ONG internationale Afrique Future pour le compte du Cameroun.

Aymard Landry Essono

Doctorant en Sciences de Gestion, il est membre du Centre d'Études et de Recherche Africaines en Management et Entrepreneuriat (CERAME) et du Laboratoire d'Économie et Management Appliqué (LEMA). Ses domaines de recherche sont la stratégie et le comportement des consommateurs. Il est co-auteur de plusieurs travaux scientifiques (chapitres d'ouvrages et communications dans des colloques).

Cécile Renée Bonono-Momnougui

Chargée de cours à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, Cécile Bonono-Momnougui est anthropologue de la santé. Ses travaux portent sur la maladie, les pratiques thérapeutiques, l'éthique médicale, les pratiques de consommation, le genre, la société civile et les politiques de santé. Elle est auteure de nombreuses publications scientifiques et de notes de synthèse politiques basées sur les données probantes.

Claudette Anega Nkoa

Chargée de cours à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, titulaire d'un Doctorat en Sciences de Gestion, option Gestion de Ressources Humaines de l'université de Yaoundé II au Cameroun. Anega Nkoa Claudette est membre de plusieurs équipes de recherche en l'occurrence le Centre d'Études en Economie et Gestion (CEREG) et le Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et en Économie (RÉSFUGE). Ses travaux de recherche se situent particulièrement dans le champ de la gestion des ressources humaines. Elle s'intéresse notamment aux problématiques liées à l'implication dans l'administration publique. Elle a à son actif, plusieurs articles publiés et autant de communications scientifiques.

Créscence Marie-France Okah Atenga

Docteur en droit privé et sciences criminelles, elle est membre du laboratoire de recherche *Institut François Gény* (IFG) de l'Université de Lorraine (France). Elle est également co-responsable de l'Antenne bordelaise de l'association nationale des Avocats, élèves-Avocats et Docteurs en droit (ANAD). Ses axes de recherche sont le droit pénal des affaires, le droit bancaire, le droit de la micro finance et le droit des sociétés. Dans le champ du droit communautaire de la CEMAC, ses recherches portent sur les mécanismes qui favorisent la construction d'un espace commun au sein des États membres de la CEMAC. Aussi s'intéresse-t-elle à des thématiques qui traitent de la réglementation de la libre circulation des capitaux, des personnes, des biens et des services au sein de l'espace CEMAC.

Déflorine Grâce Manga Essama

Chargée de Cours à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, Déflorine Grâce est titulaire d'un PhD en Science Politique, option Etudes stratégiques et Relations Internationales. Elle est actuellement, coordonnateur des programmes à l'Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et sociales de l'Université panafricaine. Spécialiste en études stratégiques et gestion des catastrophes, elle a une formation pluridisciplinaire et une expérience de plus de 8 ans en Afrique Centrale et de l'Ouest. Multilingue (Français, Anglais, Allemand, Chinois), elle travaille avec des organisations internationales (UNECA, UNHCR, Ecole de Maintien de la paix de Bamako), les instituts de recherche (Centre de Recherche d'Etudes Politiques et Stratégiques), les ONG (Fondation Friedrich Ebert Stiftung), les entreprises et les Universités dans plusieurs pays en Afrique et Europe. Auteure de plusieurs articles, elle a participé à de nombreuses conférences / séminaires / colloques sur les questions de sécurité et gestion des catastrophes en Afrique centrale et de l'Ouest à divers titres (panéliste, invitée, conférencière...)

Françoise Okah Efogo

Chargée de cours à la Faculté des Sciences de Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, Françoise Okah Efogo est docteur en Sciences Économiques. Elle est experte en Politique Commerciale Internationale et Droit du Commerce International de l'Université de Lund et Consultante. Elle est membre de plusieurs groupes de recherche parmi lesquels le Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et en Économie (RÉS FUGE) dont elle a été coordonnatrice et est l'actuelle Secrétaire Générale. Ses travaux portent sur les questions monétaires, financières et commerciales internationales, ainsi que sur les questions d'intégration en Afrique et dans les pays en développement. Parallèlement, il lui arrive de s'intéresser au rôle des institutions comme facteur de promotion de l'entrepreneuriat et du développement.

Gilles Célestin Etoundi Eloundou

Professeur titulaire en Sciences de Gestion à l'Université de Yaoundé II au Cameroun, Gilles Célestin Etoundi Eloundou est titulaire d'un doctorat de troisième cycle et d'un doctorat d'État. Il est professeur associé et professeur invité dans plusieurs universités

au Cameroun, en Afrique et en France... Il est membre de plusieurs sociétés savantes, CEDIMES, ATM, IAS, Association Francophone de Micro Finance... Chef de département à l'ENSET et à l'ESSEC. Il a été Directeur Adjoint de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) et Chef de la Division des Sciences et Techniques de Gestion à l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) ; Chef de la division des affaires académiques et de la recherche à la FSEGA. Il est actuellement Vice-Doyen à la FSEG de l'Université de Douala.

Jean Pierre Mbenda

Inspecteur Principal des Régies financières-Trésor, Jean Pierre Mbenda est titulaire d'une maîtrise en Sciences politiques et d'un Master en Finances Publiques, option gestion Budgétaire. Il s'intéresse à l'optimisation budgétaire de la maîtrise des dépenses de l'État au Cameroun.

Jocelyne Emmanuelle Bien A Ngon Andjongo

Docteur en Sciences de Gestion à l'université de Yaoundé II au Cameroun, Bien A Ngon Andjongo Jocelyne est assistant-chercheure et membre du Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Sciences de Gestion et Economie (RèSFUGE) et du Centre de Recherche en Gestion (CEREG). Ses travaux portent sur le capital social des dirigeants et la compétitivité des PME. Ses recherches portent sur l'entrepreneuriat, la finance comportementale et la stratégie

Murielle Natacha M'bouna

Agrégée des universités en sciences de gestion et professeur à l'Institut National des Sciences de Gestion (INSG) et membre du RèSFUGE (Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et Économie). Elle est actuellement Directrice des Études au sein de l'INSG. Elle anime le séminaire de méthodes qualitatives dans le programme de l'EDBA-Libreville de l'ASMP (Association des Sciences du Management de Paris) en partenariat avec l'IHEE (Institut des Hautes études en Entrepreneuriat). Elle est membre du Centre International de Recherche en Gestion et Économie du Développement (CIREGED) de l'Université Omar Bongo (UOB) où elle est responsable du Groupe de Recherche en Gestion (GRGe). Ses axes de recherches

étudient les interactions entre l'acteur et le système. Elle a travaillé sur la participation des usagers à la gouvernance du système de santé français et proposé un mode de gouvernance partenariale pour la définition des politiques nationales de santé. Ses travaux actuels sur la responsabilité sociale des entreprises et l'entrepreneuriat féminin contribuent à développer les nouvelles formes d'interactions entre l'acteur et le système en quête de légitimité, notamment sous le prisme de la gestion des ressources humaines.

Niquaise Roulie Eva'ah

Chargée de Cours à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, Roulie Niquaise Eva'ah est titulaire d'un Doctorat en Gestion des Ressources Humaines. Elle est membre de nombreux groupes de recherche parmi lesquels le Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et en Economie (RéSFUGE). Elle est par ailleurs chercheure au CEREG. Son champ de compétence la gestion des ressources humaines (GRH) ainsi que ses intérêts scientifiques concernent la performance, le bien-être et la qualité de vie au travail.

Roger Athanase Meyong Abath

Inspecteur Principal des Impôts, Roger Athanase Meyong Abath est titulaire d'un doctorat en Finances Publiques et Fiscalité de l'Université Paris Dauphine, d'un DESS en Banque/Monnaie/Finances Internationales de l'IRIC (Université de Yaoundé II), d'un Master spécialisé en Administration des Mines de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris. Actuellement, il est Inspecteur Principal des Impôts, Chef de l'Inspection des Services des Impôts (Directeur) à la Direction Générale des Impôts. Il est enseignant associé dans plusieurs écoles et universités au Cameroun. Il est auteur d'un ouvrage sur la fiscalité publique. Ses champs de compétence sont la gestion, les finances publiques et la finance d'entreprise.

Sabine Patricia Mougou Mbenda

Maître de Conférences à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, agrégée des universités en Sciences de Gestion, Mougou Mbenda Sabine est titulaire d'un Doctorat en management stratégique de l'université de

Nantes en France. Elle est actuellement vice-doyen en charge de la programmation et du suivi des activités académiques à la Faculté des Sciences Économiques de l'Université de Yaoundé II au Cameroun. Elle est professeure associée dans plusieurs universités au Cameroun et en Afrique. Elle coordonne le Master Recherche en Management, Marketing et Organisation. Elle est membre du Comité éditorial de plusieurs revues académiques. Elle est Présidente fondatrice du Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et Économie (RéSFUGE). Elle est affiliée au laboratoire de recherche de Larp-D2 du RéSFUGE et au Centre de recherche en Economie et gestion (CEREG). Elle mène des recherches en management stratégique et en gouvernance sur les terrains de la PME, de la micro finance et des industries agroalimentaires, notamment sur la question centrale et ancrée des spécificités des fondements de l'efficacité de l'entreprise en Afrique. Elle a été précédemment professeur-consultant, chef de l'unité en charge de la Formation Supérieure et responsable du Master Professionnel en Management Public (MP2) à *l'Institut Supérieur de Management Public au Cameroun*.

Sidonie Djofack

Chargée de cours à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'université de Yaoundé II au Cameroun, Maître-Assistant CAMES, Djofack Sidonie est membre créateur et Vice-présidente du Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et Économie (RéSFUGE). Elle appartient au laboratoire de recherche de Larp-D2 du ReSFUGE et à celui du Centre de Recherche en Économie et Gestion (CEREG). Elle a pour domaine de recherche le Marketing Fondamental et le Comportement du consommateur, marché/attentes des consommateurs, management de la qualité, secteur du tourisme. Elle accompagne les organisations en marketing et étude de marché, en organisation/ stratégie et à la mise à niveau des entreprises et accompagnement à la certification qualité des entreprises. Elle est auteure de plusieurs publications dans de nombreuses revues parmi laquelle *l'International Journal of Quality and Reliability Management* où elle est désormais évaluatrice. Elle est membre du secrétariat permanent de la revue RASEG.

Sigismond Hervey Mvele

Chargé de Cours à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun, Mvele Sigismond Hervey est aussi Maître-Assistant CAMES. Il occupe Actuellement, les postes d'Inspecteur académique au Ministère de l'Enseignement Supérieur du Cameroun, de Secrétaire Permanent du Centre d'Études et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG), de Coordonnateur du Master Commerce et Ingénierie Marketing. Il est également Membre du Comité éditorial de la Revue Africaine d'Économie et de Gestion (RASEG). Spécialisé en Marketing, ses recherches portent sur le comportement du consommateur.

Thérèse Félicité Azeng.

Chargée de Cours au département d'Analyse et Politiques Économiques de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II au Cameroun. Titulaire d'un Doctorat/ Ph.D en Économie Publique elle est promue en 2019 au grade de Maître Assistant du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Elle assure depuis Octobre 2019 la fonction de Coordonnatrice du Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et en Économie (RéSFUGE). Elle est également membre suppléant du Comité Exécutif du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA). Ses recherches portent essentiellement sur l'économie des institutions, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité. Elle a également réalisé, en tant que consultante, de nombreuses études pour différentes organisations internationales (Union Africaine, Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le Développement, Institut Africain de Développement Économique et de Planification des Nations Unies, etc.). Elle est l'auteure de nombreux articles sur le rôle du chômage des jeunes dans l'instabilité politique des pays en développement. Elle vient de finaliser un rapport, pour la Commission de l'Union Africaine, sur les « Rôles et Contributions des Jeunes à la Paix et à la Sécurité en Afrique » dans le cadre du programme Afrique *Youth for Peace*.

Viviane Ondoua Biwolé

Maître de Conférences à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'université de Yaoundé II au Cameroun, **Viviane Ondoua Biwolé** est membre du Réseau Scientifique des Femmes Universitaires en Gestion et Économie (RéSFUGE). Elle a été Inspecteur Général au Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative (MINFOPRA) et Directeur général adjoint de l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP) au Cameroun. Elle est auteure de cinq ouvrages et d'une trentaine de publications scientifiques (chapitres d'ouvrages, articles, communications dans des colloques avec comité scientifique). Ses champs de recherche sont l'entrepreneuriat et la gouvernance publique. Elle a réalisé plusieurs études pour le compte du Gouvernement camerounais, des institutions sous-régionales et internationales (CEMAC, CEEAC, Union Africaine, Union Européenne, Agence canadienne de développement international) et des bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque Mondiale, PNUD, Fondation Freidrich Erbert, entre autres).

ANNEXE

Mesures prises le 17 mars 2020 par le Gouvernement dans le cadre de la riposte à la Covid-19

- 1- les frontières terrestres, aériennes et maritimes du Cameroun seront fermées : tous les vols passagers en provenance de l'étranger sont suspendus, à l'exception des vols cargos et des navires transportant les produits de consommation courante ainsi que les biens et matériels essentiels, dont les temps d'escale seront limités et encadrés ; les camerounais désireux de retourner dans leur pays devront prendre l'attache de nos différentes représentations diplomatiques ;
- 2- la délivrance des visas d'entrée au Cameroun aux différents aéroports est suspendue ;
- 3- tous les établissements publics et privés de formation relevant des différents ordres d'enseignement, de la maternelle au supérieur, y compris les centres de formation professionnelle et les grandes écoles seront fermés ;
- 4- les rassemblements de plus de cinquante (50) personnes sont interdits sur toute l'étendue du territoire national ;
- 5- les compétitions scolaires et universitaires sont reportées, à l'instar des jeux FENASSCO et des jeux universitaires ;
- 6- les débits de boissons, les restaurants et les lieux de loisirs seront systématiquement fermés à partir de 18 heures, sous le contrôle des autorités administratives ;
- 7- un système de régulation des flux des consommateurs sera instauré dans les marchés et les centres commerciaux ;
- 8- les déplacements urbains et interurbains ne devront s'effectuer qu'en cas d'extrême nécessité ;
- 9- les conducteurs de bus, de taxis et de mototaxis sont invités à éviter des surcharges dans les transports publics : les forces de maintien de l'ordre y veilleront particulièrement ;
- 10- les formations sanitaires privées, les hôtels et autres lieux d'hébergement, les véhicules ainsi que les équipements spécifiques nécessaires à la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie du Covid-19 au Cameroun pourront être réquisitionnées en tant que de besoin, à la diligence des autorités compétentes ;

- 11- les administrations publiques devront privilégier les moyens de communications électroniques et les outils numériques pour les réunions susceptibles de regrouper plus de dix (10) personnes ;
- 12- les missions à l'étranger des membres du Gouvernement et des agents du secteur public et parapublic sont suspendues ;
- 13- les populations sont invitées à observer strictement les mesures d'hygiène recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir notamment se laver régulièrement les mains au savon, éviter des contacts rapprochés tels que se serrer les mains ou s'embrasser, se couvrir la bouche pour éternuer.

Mesures complémentaires de riposte pour la lutte contre la pandémie prises le 09 avril 2020 :

- 1- la généralisation du port du masque, à compter du lundi 13 Avril 2020, dans tous les espaces ouverts au public. Le Ministre de l'Industrie a été instruit de publier les normes et spécifications techniques, en vue d'une production massive desdits masques ;
- 2- la production locale des médicaments, des tests de dépistage, des masques de protection et des gels hydro-alcooliques par les institutions nationales compétentes, sous la responsabilité du Ministre de la Recherche scientifique, en relation avec le Ministre de la Santé publique ;
- 3- la mise sur pied des centres spécialisés de traitement des patients du Covid-19 dans tous les chefs-lieux de Région, suivant le modèle des hôpitaux de campagne, pour accueillir les malades en cas de pic de l'épidémie, et permettre aux hôpitaux de fonctionner normalement ;
- 4- l'intensification de la campagne de dépistage du Covid-19, avec la collaboration du Centre Pasteur et de ses démembrements, ainsi que des autres institutions sanitaires appropriées. L'accent sera mis sur les foyers de contamination déjà identifiés ;
- 5- l'intensification de la campagne de sensibilisation en zones urbaines et rurales, aussi bien dans les deux langues officielles que dans les langues locales, à travers des voies complémentaires de communication, avec l'appui des autorités administratives, municipales, traditionnelles et religieuses ;
- 6- la poursuite des activités essentielles à l'économie, dans le strict respect des directives du 17 mars 2020 et des gestes barrières recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé ;

- 7- la sanction systématique de tout contrevenant aux mesures de restriction en vigueur et de confinement imposées aux personnes à risque.

Mesures d'assouplissement et de soutien aux entreprises et aux ménages prises le 30 avril 2020 :

- 1- l'ouverture au-delà de 18 heures, des débits de boissons, des restaurants et des lieux de loisirs, avec obligation pour les clients et usagers de respecter les mesures barrières, notamment le port du masque de protection et la distanciation sociale ;
- 2- la levée de la mesure réduisant le nombre réglementaire de passagers dans tous les transports en commun par bus et taxis. Le port du masque restant obligatoire et la surcharge interdite ;
- 3- la suspension au titre du 2^{ème} trimestre 2020 des vérifications générales de comptabilité, sauf en cas de comportement fiscal suspect ;
- 4- le report du délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales sans pénalités en cas d'acquiescement du solde correspondant ;
- 5- l'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la crise, suspendant les mesures de recouvrement forcé à l'encontre de celles-ci ;
- 6- le soutien à la trésorerie des entreprises à travers l'allocation d'une enveloppe spéciale de 25 milliards de FCFA, pour l'apurement des stocks de crédits de TVA en attente de remboursement ;
- 7- le report au 30 septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020 ;
- 8- la déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités consentis par les entreprises pour la lutte contre la pandémie du Covid-19 ;
- 9- l'exonération de la Taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour le reste de l'exercice 2020, à compter du mois de mars ;
- 10- l'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement pour les taxis et motos taxis, ainsi que de la taxe à l'essieu au titre du 2^{ème} trimestre. Cette mesure pourrait être étendue au reste de l'année 2020 ;

- 11- l'exonération au titre du 2^{ème} trimestre, de l'impôt libératoire et des taxes communales (droit de place sur les marchés, etc.) au profit des petits revendeurs de vivres (bayam sellam) ;
- 12- la suspension temporaire pour une durée de 3 mois, du paiement des frais de stationnement et de surestaries dans les ports de Douala et de Kribi pour les produits de première nécessité ;
- 13- la mise en place d'un cadre de concertation MINFI-MINEPAT, avec les principaux acteurs économiques, afin d'atténuer les effets de la crise et de favoriser une reprise rapide de l'activité ;
- 14- la suspension, pour une durée de trois mois, à savoir avril, mai et juin, des contrôles sur place de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- 15- l'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, sur demande justifiée ;
- 16- l'étalement sur trois mois du paiement de la dette des cotisations sociales des mois d'avril, mai et juin 2020, sur demande justifiée ;
- 17- le maintien, pendant les trois prochains mois, à savoir de mai à juillet, du paiement des allocations familiales aux personnels des entreprises ne pouvant s'acquitter des cotisations sociales ou ayant mis leurs personnels en congé technique en raison de la baisse conjoncturelle d'activité, notamment dans la restauration, l'hôtellerie, les transports ;
- 18- l'augmentation du niveau des allocations familiales de 2 800 FCFA à 4 500 FCFA ;
- 19- l'augmentation de 20% du niveau des anciennes pensions n'ayant pas bénéficié de la revalorisation automatique survenue du fait de la réforme de 2016 ».

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	7
Préface.	9
Introduction générale	13

I**Physionomies de l'épreuve socio-économique de la Covid-19 . . 19****Chapitre 1**

Grande palabre croisée de la pandémie : une Covid-19 en cache d'autres. Élaborations socio-culturelles <i>Cécile Renée Bonono-Momnougui</i>	21
Introduction.	22
De l'anthropologie en temps de distanciation sociale	23
Thèse de l'erreur ou de l'accident.	24
Divines sanctions contre l'humanité perverse.	24
Malveillance humaine : entre lutte d'éléphants, complicité de sorciers et contrôle démographique	25
La maladie des « Blancs » et des « Blanchis »	26
Entre Covid-19, « Covid simple », « Covid compliquée », « Covid mystique » et « Covid lancée ».	30
Conclusion	32
Références Bibliographiques	33

Chapitre 2

Risque sanitaire et rationalité des agents économiques : Cas de la Covid-19 <i>Thérèse Félicité Azeng</i>	35
Introduction	36
Paradigme de la rationalité en économie	37
Théories du comportement face au risque.	39
<i>Théorie culturaliste du risque</i>	39
<i>Paradigme psychométrique du risque</i>	40

<i>Analyse économique du comportement face au risque</i>41
Incertitude et rationalité en situation de crise41
<i>Vulnérabilité face à l'incertain</i>42
<i>Scenarios Panique Versus Habitudes</i>43
Arbitrage risque sanitaire – risque économique44
Conclusion46
Références bibliographiques47

Chapitre 3

Facteurs explicatifs de la résistance à l'adoption des Gestes- Barrières face à la propagation de la Covid-19 : une étude en contexte camerounais.	
<i>Altante Désirée Biboum ; Aymard Landry Essono</i>49
Introduction50
Revue de la littérature sur les comportements de résistance .	.51
<i>La résistance : une analyse par les freins ou barrières</i>51
<i>La résistance : une analyse par la perception d'une dissonance cognitive</i>52
<i>La résistance dans le contexte de cette recherche</i>53
La méthodologie adoptée53
Les résultats de la recherche.55
<i>Port du masque et lavage des mains : l'un ennuyeux et l'autre accessible</i>55
<i>La substituabilité mouchoir jetable et usage du pli du coude</i>56
<i>La désinfection : un geste à la fois ignoré, négligé et coûteux</i>56
<i>L'interdépendance sociale et l'instinct de survie : inhibiteurs des mesures de distanciation sociale et de confinement.</i>57
Discussion des résultats et implications managériales58
<i>Discussion des résultats</i>58
<i>Implications de la recherche.</i>59
Conclusion60
Références bibliographiques61

Chapitre 4

L'automédication en temps de pandémie à la Covid-19

<i>Abba Bilguissou</i>63
Introduction.64
Cadre conceptuel66
<i>Les physionomies de l'automédication</i>66
Les facteurs explicatifs de l'automédication.67
Méthodologie de l'étude68
Résultats70
<i>Les facteurs extrinsèques</i>71
<i>L'influence des habitudes (d'automédication)</i>72
<i>L'accessibilité des médicaments : priorité à la disponibilité des médicaments</i>72
<i>La médecine traditionnelle : influence de la tradition de la communauté</i>73
<i>Les facteurs intrinsèques</i>74
<i>Les croyances : efficacité des traitements antérieurs et faible dangerosité perçue</i>74
<i>Les groupes de références : l'effet de la forte socialisation</i>75
Discussions77
Conclusion78
Références Bibliographiques79

Chapitre 5

Confiance aux institutions et rôle des réseaux sociaux numériques en contexte de coronavirus au Cameroun

<i>Sidonie Djofack, Jocelyne Emmanuelle Bien A Ngon</i>83
Introduction84
Le rôle controversé des RSN dans la confiance aux institutions en contexte de pandémie : une revue de la littérature86
<i>Les RSN : une contribution non suffisante de la confiance aux institutions en contexte de pandémie</i>86

<i>La perception de la crédibilité de l'information issue des RSN : une contribution nécessaire à la confiance aux institutions</i>88
<i>La confiance aux institutions : une analyse empirique sous le prisme des RSN.</i>90
Démarche méthodologique90
<i>Echantillonnage.</i>90
<i>Variables de l'étude et collecte des données.</i>91
<i>Traitement et analyse des données</i>91
Résultats92
<i>Profil des répondants</i>92
<i>Préférence des RSN et confiance aux institutions</i>92
<i>Perception des internautes sur la crédibilité des informations sur les RSN.</i>93
<i>Le rôle joué par les RSN en période de coronavirus</i>94
Discussions95
Conclusion95
Références bibliographiques96

Chapitre 6

Des organisations agiles face à la Covid-19... oui ! Mais avant tout, des cerveaux agiles !	
<i>M'bouna Murielle Natacha</i>99
Introduction	100
Le contexte numérique au Gabon.	101
Le développement de l'agilité organisationnelle	102
La socialisation à distance, un pari envisageable	104
Éléments de méthodologie	105
<i>Protocole de collecte</i>	105
<i>Protocole d'analyse</i>	106
Résultats	106
<i>La socialisation, moteur d'agilité individuelle</i>	107

<i>La culture numérique, un facteur de contingence de la socialisation à distance</i>	108
Discussions : le défi de la culture numérique individuelle	109
<i>Créer des partenariats responsables pour rendre la technologie accessible et sécuriser psychologiquement les acteurs</i>	109
<i>« e-socialiser » vos collaborateurs pour transformer les cerveaux !</i>	110
Conclusion	110
Références bibliographiques	111

Chapitre 7

Stimulants organisationnels et RH engagées : analyse des enjeux dans le secteur public hospitalier en contexte de crise Covid-19	
<i>Claudette Anega Nkoa</i>	113
Introduction.	114
Les facteurs stimulants de l'engagement du personnel médical : une analyse théorique	115
<i>Les pratiques de prévention des risques professionnels en contexte hospitalier public</i>	115
<i>Des liens établis entre les politiques de prévention des risques professionnels et l'engagement organisationnel</i>	116
Positionnement méthodologique	118
Résultats et discussions : des politiques de prévention des risques professionnels stimulantes.	119
<i>Les politiques de prévention : véritable stimuli de l'engagement du personnel au travail</i>	119
<i>Les pratiques de reconnaissance au travail : véritables catalyseurs de l'engagement du personnel</i>	120
Conclusion	121
Références bibliographiques	122

II

Analyse-diagnostic de l'organisation confinée en raison de la Covid-19 125

Chapitre 8

Échanges du Cameroun en Afrique à l'épreuve de la Covid-19	
<i>Françoise Okah Efogo ; Crescence Marie-France Okah Atenga</i>	127
Introduction	128
Mesures de lutte contre le coronavirus affectant le commerce international du Cameroun	130
Mesures affectant les échanges internationaux de biens du Cameroun	130
Mesures affectant le commerce international de services du Cameroun	132
Les effets potentiels de la Covid-19 sur le commerce du Cameroun en Afrique	133
<i>Le cas du commerce des biens</i>	134
<i>Le cas du commerce des services</i>	137
Conclusion	139
Références bibliographiques	140

Chapitre 9

Télétravail et management à distance : quelles compétences pour les managers et les employés ?	
<i>Gilles Célestin Etoundi Eloundou</i>	143
Introduction	144
Télétravail et management à distance : deux concepts imbriqués l'un dans l'autre et en interaction dynamique	145
<i>Télétravail et management à distance : deux notions imbriquées</i>	145
Théorie de la régulation sociale et théorie des conventions : deux voies d'interaction dynamique entre télétravail et management à distance	146
<i>La théorie de la régulation sociale : les règles comme vecteurs d'interaction</i>	146

<i>La théorie des conventions : cadre de valorisation des croyances partagées dans un « monde commun »</i>	148
Les enjeux et compétences du management du télétravail	149
<i>Les compétences, de quoi parle-t-on ?</i>	149
<i>Des compétences usuelles pour manager le télétravail</i>	153
Conclusion	154
Références bibliographiques	155

Chapitre 10

Adaptation des entreprises à la pandémie du Covid-19 : éclairage à partir de la théorie institutionnelle	
<i>Viviane Ondoua Bivolé</i>	159
Introduction.	160
Fondements théoriques de l'adaptation des entreprises au regard de la théorie institutionnelle	161
<i>L'approche économique de la théorie institutionnelle</i>	162
<i>Approche sociologique de la théorie institutionnelle</i>	164
Méthodologie	165
Résultats	167
<i>Internalisation des mesures gouvernementales.</i>	168
<i>Comportement mimétique des entreprises</i>	169
<i>Arrangements institutionnels engagés par les mouvements patronaux</i>	171
Discussion et conclusion.	172
Références bibliographiques	175

Chapitre 11

Distanciation sociale contre le principe de proximité dans les unités de production informelle (UPI) en contexte de lutte contre la Covid-19	
<i>Sabine Patricia MOUNGOU Mbenda, Athanase Roger MEYONG Abath</i>	177
Introduction.	178

La distanciation sociale une contrainte forte au principe de proximité de la gestion des petites entreprises	180
<i>Les approches théoriques pour comprendre le rôle de la proximité dans la gestion des petites entreprises</i>	180
<i>Les types de proximité sujets à la distanciation sociale comme mesure sanitaire.</i>	181
La redéfinition de l'étendue de la proximité comme une réponse des UPI aux mesures de distanciation sociales en contexte de Covid-19	184
<i>Le contexte et la méthodologie de la recherche</i>	185
<i>La proximité de la gestion de l'UPI influencée par les mesures de distanciation sociale en contexte de Covid-19</i>	188
<i>Le fonctionnement interne des UPI.</i>	188
<i>Les relations avec les clients</i>	189
<i>Les relations avec les fournisseurs</i>	189
Les performances	190
Conclusion	192
Références bibliographiques	193

Chapitre 12

Les Fake News sur le Coronavirus SARS-COV2 de 2019 : quel impact sur les décisions des dirigeants des PME camerounaises	
<i>Roulie Niquaise Eva'ah</i>	195
Introduction.	196
Décisions du dirigeant en situation d'incertitude	197
Les valeurs du dirigeant comme levier de la prise de décision en contexte d'incertitude	199
Les fake news : source d'incertitude pour le dirigeant	201
Méthodologie	202
Résultats et discussions	205
Définition des fakes news : influencée par la perception du dirigeant.	205
Motivation des décisions : intensité de l'émotion (valeurs)	206

Conclusion	211
Références bibliographiques	213

Chapitre 13

La confiance du consommateur à l'épreuve
de la Covid : une analyse au prisme de la RSE

<i>Sigismond Hervey Mvele</i>	217
Introduction.	218
RSE et performance	220
<i>De la RSE à la confiance</i>	220
<i>De la confiance à la performance sociale</i>	221
Méthodologie	221
La RSE comme facteur de cohésion sociale	223
Adoption des mesures gouvernementales.	225
Effets des mesures sur l'entreprise	227
Conclusion	228
Références bibliographiques	230

Appendice : commentaires libres 237

Crise sanitaire de la Covid-19, crise du budget de l'État : pour un retournement de perspective	239
<i>Jean Pierre Mbenda</i>	239
Un budget surcontraint	239
La question préoccupante de l'endettement extérieur	240
La faible maîtrise des dépenses de l'État.	241
Pour un retournement de perspective	242
Gestion de la Covid-19 et cadre d'action de Sendai : quelles leçons	245
<i>Deflorine Grâce Manga Essama</i>	245
Qu'est-ce que le Cadre d'Action de Sendai ?	246
Quels enseignements tirer de la gestion du Covid-19 en rapport avec la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai ? .	247

<i>Premier enseignement : tendance à l'aggravation de l'impact des catastrophes.</i>	247
<i>Deuxième enseignement : l'échec des cadres de solidarité internationale et des systèmes de coopération</i>	248
<i>Troisième enseignement : la faiblesse des dispositifs nationaux de réponse aux catastrophes sanitaires</i>	249
Références bibliographiques	250
Contributeurs	253
Mesures prises le 17 mars 2020 par le Gouvernement dans le cadre de la riposte à la Covid-19	263



© **LesPuy** et RésFUGE

B. P. : 1585 Yaounde (Cameroon) / Tél. : (237) 699 59 13 73

Mail : lespuy2009@yahoo.fr / Site web : lespuy.com

Juillet 2020